



Droits syndicaux abaissés = Surveillant(e)s muselé(e)s

Pas plus sous l'ère Macron que dans les ères précédentes, les droits syndicaux dans l'Administration Pénitentiaire, ont toujours été bafoués, rognés, au point d'être réduits aujourd'hui, à peau de chagrin.

Si nous sommes d'accord avec la CGT Pénitentiaire qui se plaint de cette réduction des Droits Syndicaux dans un tract du 23 mai, en revanche, on se demande si cette organisation syndicale n'est pas atteinte de schizophrénie lorsqu'à ce propos, elle dénigre aujourd'hui le Président de la République, pour lequel, certains dirigeants cégétistes (comme de l'UNSA) avaient appelé à voter en 2016. N'est pas indépendant qui veut !

Les cycles de travail des Surveillant(e)s Pénitentiaires sont si particuliers et contraignants que les Droits Syndicaux devraient pouvoir s'adapter ! Que nenni ! Le travail syndical n'est pas reconnu, il est même très méprisé par ceux-là même qui prônent le dialogue social ! Quelle perfidie !

Décidément, l'AP voudrait coincer les Surveillant(e)s de toute part, à chaque fois que ces derniers se soulèvent lors de mouvements sociaux importants. Rancunière l'AP ? Non ! Plus que ça !

Si l'atteinte des Droits Syndicaux dans l'Administration Pénitentiaire touche tous les syndicats, le SPS qui progresse depuis quelques années, est donc celui qui en fait plus particulièrement les frais. Quand j'avance, tu recules !

En 2005, alors que 2 syndicats les plus majoritaires avaient signé un protocole relatif aux droits syndicaux, somme toute, adapté aux contraintes de notre profession, il faut se souvenir que cette signature était bizarrement intervenue en parallèle de celle de la réforme des grades, qui avait notamment avantagé les plus hauts gradés. Le grade de Surveillant avait enregistré un zéro pointé. Merci qui !

L'Administration Pénitentiaire sait se jouer des syndicats du système... D'un côté, elle en tire le meilleur profit pour qu'ils signent des accords au rabais pour la grande masse des Surveillant(e)s. De l'autre côté, elle restreint le droit syndical pour mieux empêcher les syndicats quand ils deviennent un peu trop gênants.

Comme c'est bizarre ! La Cour des Comptes s'est saisie des Droits syndicaux de l'AP, pour en faire une recommandation toute particulière dans son rapport daté de l'avant veille de Noël 2015, c'est à dire après quelques gesticulations syndicales intervenues en novembre 2015, à l'ENAP ! Mais qui avait commandé ce beau cadeau ! Mais qui vient de ressortir ce vieux jouet !

Mesdames et Messieurs les décideurs de l'AP, autant de fois vous restreindrez les Droits Syndicaux, autant de fois vous dévaloriserez les Surveillant(e)s, et défavoriserez la progression de l'Administration Pénitentiaire ! « C'est magnifique ! ».